PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Unité interdépartementale des deux Savoie
430, rue Belle Eau
ZI des Landiers Nord
73011 Chambéry

Chambéry, le 23/04/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 24/03/2025

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

MND FRANCE

PARC D ACTIVITES ALPESPACE 74 VOIE MAGELLAN
73800 Sainte-Helene-Du-Lac

Références : 20250324-RAP-SteHeleneDuLac-MND-InspectionOCP
Code AIOT : 0100065475

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/03/2025 dans l'établissement MND FRANCE implanté PARC D ACTIVITES ALPESPACE 74 VOIE MAGELLAN 73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC. L'inspection a été annoncée le 20/02/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- MND FRANCE
- PARC D ACTIVITES ALPESPACE 74 VOIE MAGELLAN 73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC
- Code AIOT : 0100065475
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société MND France, située 74 voie Magellan à Sainte-Hélène-du-lac (73800), est aujourd'hui

spécialisée dans l'aménagement de la montagne et de la sécurisation des domaines skiables. Elle développe et produit notamment des dispositifs de déclenchement d'avalanches de type Gazex. Ce site relève actuellement uniquement de la rubrique 2560 sous le régime déclaratif, pour le travail mécanique des métaux.
Initialement, ce site, a été exploité par la société MBS-ADIC qui disposait d'un récépissé de déclaration du 17 mai 2006, pour l'exploitation d'un bâtiment de stockage et d'assemblage de matières plastiques, sous les rubriques 2662 (polymères) et 2663 (polymère à l'état alvéatoire ou expansé...) de la nomenclature des installations classées. Cet assemblage consistait à réaliser des protections en mousse autour des pylônes des remontées mécaniques de ski.
Puis, la société « MBS-ADIC Groupe MND » a bénéficié d'un récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale par courrier du 30 mai 2012..
Suite à un courrier du 17 juillet 2013 de cessation des activités pour les rubriques 2662 et 2663, le préfet de la Savoie a délivré à la société « MBS-ADIC » un récépissé de cessation des activités le 6 août 2013 ;
Dans son courrier du 17 juillet 2013, l'exploitant informait également avoir transféré cette activité sur la commune de Tours en Savoie et avoir réalisé une déclaration au titre des ICPE pour ce nouveau site.
En parallèle, le 21 décembre 2012, une déclaration a été faite par la société TAS pour l'exploitation de la rubrique 2560 sur le site de Sainte-Hélène du lac.
Suite à une restructuration du groupe MND France, une déclaration de changement d'exploitant a été réalisé le 1er septembre 2016, pour transférer les activités relevant de la rubrique 2560 de la société TAS, au profit de la société LST. Une preuve de dépôt de changement d'exploitant du 23 septembre 2016 a été délivrée au profit de la société LST.
Puis par télédéclaration du 21 juillet 2021, la société MND France a effectué une télédéclaration de changement d'exploitant pour reprendre les activités de la société LST.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une

mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation administrative	récépissé déclaration du 17 mai 2006 et déclaration de cessation des activités du 17 juillet 2013	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site MND France de Sainte Hélène du lac ne relève plus des rubriques 2662 et 2663, dont les activités ont été transférées en 2013 sur un autre site situé à Tour en Savoie.
Lors de l'inspection l'exploitant a présenté un récépissé de cessation des activités du 6 août 2013 concernant les rubriques susvisées.
L'action coup de poing « entrepôt » menée par la DREAL, est donc sans objet pour ce site.

2-4) Fiches de constats

N° 1 **:** Situation administrative

Références réglementaires : - récépissé déclaration du 17 mai 2006 - déclaration de cessation des activités du 17 juillet 2013
Thème : Situation administrative, récépissé déclaration
Prescription contrôlée : récépissé déclaration du 17 mai 2006 pour l'exploitation d'un bâtiment de stockage et d'assemblage de matières plastiques, sous les rubriques 2662 (polymères) et 2663 (polymère à l'état alvéatoire ou expansé...) de la nomenclature des installations classées.

Constats :
Lors de l'inspection, l'exploitant a transmis une copie de sa notification du 17 juillet 2013 pour la cessation des activités sous les deux rubriques 2662 (polymères) et 2663 (polymère à l'état alvéatoire ou expansé…). Ces activités consistaient à réaliser des protections en mousse autour des pylônes des remontées mécaniques de ski.
Le site reste actuellement uniquement classé sous la rubrique 2560 à déclaration avec contrôle périodique.
L'historique administratif des activités du site sont retracées dans la partie contexte du présent rapport.

Type de suites proposées : Sans suite